



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°102/2026)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue des Astronomes 3.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48516-2025 : modifier le studio du 2ème étage en un duplex s'étendant du 2ème étage au dernier étage, construire une rehausse de gabarit et aménager une terrasse sur la toiture du 2ème étage.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation.

PPAS : n° 30bis "Quartier du Vert Chasseur "arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale 10/03/1994

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS en matière d'article n°4.3. Gabarits

**L'enquête publique se déroule** à partir du **26/05/2026** et jusqu'au **09/06/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 15/05/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°103/2026)  
PERMIS D'URBANISME**



**(Le projet est soumis à une 2<sup>nd</sup> enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT)**

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Vieille rue du Moulin 287.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-47977-2025 : mettre en conformité la modification du nombre de logements au sein d'un immeuble ainsi que la rénovation et le placement d'une nouvelle toiture.

**Nature de l'activité :** logements.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : n°57 - Quartier St-Job/Ham - approuvé par arrêté royal en date du 21/02/1989

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'art. 126§11 du CoBAT : MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions
- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°57 en matière d'article n°IV.2.2.A.1.4 – Toitures des bâtiments principaux)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).

**L'enquête publique se déroule à partir du 26/05/2026 et jusqu'au 09/06/2026 inclus.**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.**

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 15/05/2026.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.

PERMIS D'URBANISME

(Le projet est soumis à une 2<sup>nd</sup> enquête en application de l'article 126/1 du CoBAT)

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Bonaparte 67.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48405-2025 : transformer et étendre une maison unifamiliale.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : n°7 - Domaine de l'Empereur Bonaparte approuvé par Arrêté Royal du 13/12/1958

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°7 en matière des articles n°s II.3.c (profondeur), II.4.d (hauteurs intérieures), II.5.a (Toiture), II.7 (matériaux) et II.9.a (lucarnes)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **26/05/2026** et jusqu'au **09/06/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 15/05/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Brugmann 414.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48339-2025 : mettre en conformité la destination du bien (logement unifamilial vers équipement d'intérêt collectif avec logement), l'extension en façade arrière, la zone de recul, la conduite d'évacuation (hotte professionnelle) en façade arrière et les châssis PVC en façade avant.

**Nature de l'activité :** logements et équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : en espaces structurants, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) ;
- application de l'article 126§11, 2° du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses) - dérogation à l'article 15 du Règlement de la Bâtisse de 1975 (profondeur des constructions et de leurs implantations) ;
- dérogations à l'article 9 (zone de recul) et à l'article 33 §1, 5° (châssis en bois) du Règlement Communal d'Urbanisme Zoné ;
- dérogation à l'article 11 (aménagement de la zone de recul) du titre I du RRU ;

**L'enquête publique se déroule** à partir du **26/05/2026** et jusqu'au **09/06/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.

le 15/05/2026.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Fond'Roy 2.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48592-2026 : rénover et étendre une maison unifamiliale.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **26/05/2026** et jusqu'au **09/06/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 15/05/2026.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Rue de la Fauvette 44.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48459-2025 : mettre en conformité une cour couverte.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation.

**Motif principal de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses) : art.15 du Règlement Général de la Bâtisse de 1975

**L'enquête publique se déroule** à partir du **26/05/2026** et jusqu'au **09/06/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 15/05/2026.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 684.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48613-2026 : étendre une maison en hauteur et en profondeur et y aménager un co-living.

**Nature de l'activité :** logements

**Zone :** PRAS : en espaces structurants, liserés de noyau commercial et zones d'habitation.

**Motif principal de l'enquête :**

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **26/05/2026** et jusqu'au **09/06/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 15/05/2026.

Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°110/2026)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue du Prince d'Orange 99.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48571-2026 : construire une cabine haute tension (9,3m<sup>2</sup>) préfabriquée d'utilité publique donnée en gestion à SIBELGA sur terrain privé, et abattre 2 arbres.

**Nature de l'activité :** équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone :** PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : PPAS n° 48 bis&ter - QUARTIER SUD/EST - approuvé par Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 10/06/1993

**Motif principal de l'enquête :**

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°48bis&ter en matière d'article n°12.0 construction en zone de recul

**L'enquête publique se déroule** à partir du **26/05/2026** et jusqu'au **09/06/2026** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 24 juin 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

le 15/05/2026.  
Le Bourgmestre f.f.,  
Valentine DELWART.